

<https://www.francetransactions.com/gerer-son-argent/calcul-rente-viagere.html>



Calculs

Calcul de rente viagère

- Gérer son argent -



Publication date: jeudi 27 novembre 2014

Copyright © Guide épargne - FranceTransactions.com - Tous droits réservés

Rentes viagères

La seule façon d'être certain d'avoir des revenus récurrents jusqu'à sa mort est de percevoir une [rente viagère](#). Nombre d'épargnants préfèrent se constituer un capital et de piocher en cas de besoin, sans avoir à aliéner leur capital afin de percevoir une rente viagère. À chacun ses préférences et sa gestion financière. Toujours est-il qu'un calcul s'impose avant d'opter pour un avis tranché.

En bref : un capital de 100.000Euros permet de percevoir une rente viagère de 280 euros brut par mois à vie (soit 3.360 euros par an). Un calcul basique consisterait à dire qu'en piochant dans son capital, cette même somme de 3.360 euros par an, le capital de 100.000Euros serait intégralement consommé au bout de 30 ans (29.76 années). Compte-tenu de l'espérance de vie, et d'un âge moyen de prise de retraite à 64 ans, il faudrait espérer vivre au-delà de 94 ans pour que la rente viagère soit attractive. C'est évidemment un calcul erroné, puisque la rente viagère de son côté sera réévaluée chaque année, alors que de l'autre côté, le capital conservé par l'épargnant ne fera que décroître et ne sera pas automatiquement revalorisé.

Sortie en rentes viagères

Nombre de **placements épargne retraite** (PER ([a]plan épargne retraite[a]), [PERP](#), [PERCO](#), [madelin](#) retraite, etc.), et même l'[Assurance-Vie](#) et le [PEA](#), permettent ou imposent une sortie en rente viagère, des revenus perçus à vie. C'est tentant. Mais encore faut-il savoir combien espérer toucher par mois en choisissant ce type de placement. Généralement, les épargnants surestiment le montant de leurs futures rentes. Par ailleurs, ne pas oublier que les rentes perçues sont également imposables (la seule exception étant pour le [PEA](#), pour lequel la sortie en rente viagère est nette d'impôt).

Calcul de rente viagère

Il faut se rappeler que si l'épargnant opte pour le versement d'une rente viagère, son capital est aliéné (l'établissement versant la rente perçoit le capital servant à distribuer la rente).

Calcul / Estimation d'une rente viagère via un placement épargne retraite (PER, PERCO, PEA, Assurance-vie, Madelin retraite, PERP, etc.) Calcul de rente mensuelle pour un placement donné

1 ⃣ Mon année de naissance :

T

Le calcul de rente tient compte de la table de mortalité (statistiques sur l'espérance de vie) de l'épargnant. 19221923
19241925192619271928192919301931193219331934193519361937193819391940194119421943194419451946
19471948194919501951195219531954195519561957195819591960196119621963196419651966196719681969
19701971197219731974197519761977197819791980198119821983198419851986198719881989199019911992
19931994199519961997199819992000200120022003

2 ⃣ Age souhaité de départ en retraite :

T

Indiquez l'âge que vous aurez lors de votre départ en retraite. 505152535455565758596061626364656667686970
71727374

3 ⃣ Capital placé

T

Indiquez le montant estimé de votre placement lors de votre départ en retraite. Euros

4 ⃣ Taux de rémunération

T

Indiquez le taux de rémunération du capital servant les rentes (taux technique). Ce taux est différent du taux de revalorisation annuelle des rentes. %

5 ⃣ Taux de revalorisation de la rente

T

Chaque année l'assureur revalorise les rentes servies. Indiquez ce taux de revalorisation. %

Table de mortalité

T

Depuis le 21/12/2012, la table de mortalité à utiliser pour le calcul de rente viagère est celle des femmes (selon la directive européenne sur l'équité). Néanmoins, certains placements permettent d'appliquer la table de mortalité avant la réforme de 2012, pour les hommes, lorsque la table de mortalité est fixée au moment du versement, et non au moment du calcul de la rente. des hommes des femmes



A noter : depuis fin 2012, selon une directive européenne, afin de lutter contre la discrimination, la table de mortalité servant au calcul des rentes est unique. En pratique, celle utilisée est la table TG05F. Il s'agit ni plus ni moins de la table de mortalité de celle des femmes en vigueur. Les hommes, dont l'espérance de vie est plus faible que celle des femmes sont donc défavorisés.